



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 /03/2023

La ministre de la Culture Rima Abdul Malak annonce une aide d'urgence aux écoles supérieures d'art territoriales

L'enseignement supérieur culture est dispensé en France par 99 établissements, dont 43 écoles supérieures d'art plastiques de statuts différents : 10 écoles nationales et 33 écoles territoriales.

Ce double réseau hérité de l'histoire a connu d'importantes évolutions au cours des dernières années : les écoles nationales supérieures d'art d'une part, gérées par le Centre national des arts plastiques jusqu'en 2002, ont été transformées en établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture, et les écoles territoriales d'autre part, qui étaient des régies municipales créées à l'initiative des collectivités locales, sont devenues pour la quasi-totalité des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) en 2011.

Financées très majoritairement par les collectivités locales, les 33 écoles supérieures d'art territoriales forment environ 8400 étudiants et délivrent des diplômes nationaux portant grade universitaire. Ces établissements relevant principalement des collectivités locales bénéficient à ce titre d'un soutien financier du ministère de la Culture qui représente en moyenne environ 11 % de leurs ressources globales.

Ces écoles supérieures d'art territoriales connaissent aujourd'hui d'importantes difficultés financières, notamment en raison de l'inflation et dans certains cas d'une baisse des contributions des collectivités locales.

Afin de répondre à ces difficultés urgentes, la ministre de la Culture a décidé de débloquer 2 M€ de crédits supplémentaires, ce qui représente une augmentation significative de 14 % de la dotation globale à ces établissements.

Le ministère va engager sans délai un dialogue avec les collectivités territoriales afin de répartir efficacement cet effort financier en lien avec les autres financeurs publics, en accordant une attention particulière aux établissements où l'effort public par étudiant est le moins élevé.

Au-delà de cette aide d'urgence, la Ministre est consciente des défis structurels auxquels sont confrontés ces établissements, comme le financement pérenne du réseau d'écoles, la bonne répartition de l'offre de formation sur le territoire, l'ouverture à une plus grande diversité de profils, l'accessibilité et la lisibilité des parcours de formation, l'insertion professionnelle des étudiants et le développement de l'apprentissage, ou encore l'attractivité internationale.

Afin de répondre à ces défis, la Ministre souhaite que la concertation se poursuive et s'intensifie entre les ministères concernés, les fédérations d'élus et l'Association nationale des écoles d'art (ANdEA).

A cet effet, la **Ministre a chargé Pierre OUDART, directeur de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM), et ancien délégué aux arts plastiques à la direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, d'une mission qui rendra ses premières préconisations avant l'été.**

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

3, rue de Valois
75001 Paris